

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2014

L' an 2014 et le 23 Septembre à 20 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAILLERE Nathalie, ORTEGA Odile, WACHEUX Laurence, Melles : AGUEEFF Marianne, DEMALANDER Victoria, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DAVRAINVILLE Sébastien, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick,

Absents ayant donné procuration :

Mme DHENIN Christine, procuration à AGUEEFF Marianne
M DESHAYES Michel, procuration à DANGOUMAU Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/09/2014

Date d'affichage : 15/09/2014

A été nommée secrétaire : Victoria DEMALANDER

Assiste à la séance sans prendre part aux délibération : Julie ALLAIN

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE
- INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT RUE DES BRUYERES
- AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'EGLISE
- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EGLISE - SOL DU CHOEUR
- DEMANDE DE SUBVENTION RELIURE REGISTRE
- RESTAURATION DES STATUES DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION
- RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DE LA GRANDE RUE
- PERMISSION DE VOIRIE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM
- EMPRUNT EN ATTENTE DE LA CESSION DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES
- CESSION DE 3 TERRAINS CONSTRUCTIBLES
- DECISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE
- DECISION MODIFICATIVE N°1 - SERVICE D'EAU
- CHOIX DE NOMS POUR LES NOUVELLES RUES DES LOTISSEMENTS RUE DES BRUYERES
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour n'ayant plus d'objet est annulé.

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un complément d'information sera demandé à la Préfecture afin de savoir si les conseillers municipaux démissionnaires doivent signer ou non le compte rendu.

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT RUE DES BRUYERES

Par courrier du 6 mai 2014, GP Lotissements Promotions, représentée par Monsieur Gérard POUSSON agissant en qualité de gérant, a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée du lotissement situé 19, rue des Bruyères, dénommée «Rue des Clarines» ainsi que l'ensemble des réseaux et des espaces communs.

Le courrier précise également que la voirie d'une longueur de 220 ml est conforme et validée par les services techniques de la CCPN et en bon état d'entretien et que la rétrocession se fera à titre gratuit. Le Maire précise que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Bicot, notaire à Ivry la Bataille (Eure).

Au terme de l'exposé du Maire, il est proposé :

D'accepter le transfert de la voirie du lotissement « POUSSON » à la commune à titre gracieux et de classer celle-ci dans le domaine public communal.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à ce transfert.

De confier la rédaction de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune, à Me BICOT, Notaire à IVRY LA BATAILLE

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'avancée des travaux de restauration de l'église, des modifications sont à faire au marché par le biais d'avenants sur le lot charpente et sur le lot maçonnerie. En effet des travaux plus urgents que ceux prévus initialement sont à réaliser. Afin de ne pas impacter financièrement le marché initial, des moins-values ont été faites et certains travaux ne seront donc pas réalisés dans l'immédiat.

Monsieur le Président du Conseil Général a donné son accord et maintient la subvention attribuée à la commune au taux maximum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ces avenants.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EGLISE - SOL DU CHOEUR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis l'entreprise TERH Charpente Il s'agit de travaux supplémentaires concernant le sol du chœur de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Considérant que le devis s'élève à 5 194.70€ HT soit moins de 5% du montant total du marché,

Demande à ce qu'un avenant soit rédigé par le Maître d'Oeuvre,

Autorise le Maire à signer cet avenant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION RELIURE REGISTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la reliure de plusieurs registres.

D'une part, les registres d'état civil sont à relier tous les 10 ans.

Un premier devis a été établi afin de relier les registres d'état civil de 2003 à 2012 pour un montant de 231,50€ HT, soit 277,80€ TTC

D'autre part, suite à l'archivage effectué en Mairie en 2011, le Directeur des Archives départementales a émis des recommandations sur la remise en état de vieux registres de délibérations de 1840 à 1954.

Un second devis a été demandé pour un montant de 2 371,50€ HT, soit 2 845,80 € TTC

Les travaux pourraient débuter au 1er trimestre 2015.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux de reliure,
Sollicite une subvention du Département à hauteur de 50% et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 30%
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

RESTAURATION DES STATUES DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet de restauration des statues de l'église, et suite à la visite de la responsable de la Conservation Départementale du Patrimoine, des ajustements ont été réalisés sur les devis déjà en notre possession et un devis supplémentaire a été réalisé pour la fourniture de socles afin de mettre en valeur les statues restaurées.

Une demande de subvention auprès du Conseil Général peut être déposée dès maintenant pour une réalisation des travaux de restauration en 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-sollicite auprès du Département de l'Eure (Direction de la Culture) une subvention à hauteur de 50% du montant Hors Taxe des travaux

-s'engage à inscrire la dépense restant à la charge de la Commune au budget primitif 2015

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DE LA GRANDE RUE

Dans le cadre du projet de sécurisation de la Grande Rue, il est proposé la mise en place de trois plateaux surélevés de chicanes sur le tronçon de la rue de la Venellerie jusqu'à la Croix du carrefour, ainsi que la mise en place d'un aménagement à la croix du carrefour afin de réduire le champ visuel des véhicules venant de St Laurent et ainsi faire réduire la vitesse des conducteurs. La zone à 50km/heure sera repoussée jusqu'au carrefour « Croix du carrefour » et non plus jusqu'à la Venellerie.

Considérant l'accord de la Direction des Routes sur ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve ce projet,

sollicite une subvention,

autorise le maire à signer tout acte relatif à ce projet.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

PERMISSION DE VOIRIE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de prorogation de permission de voirie arrivant à expiration, aux fins, de permettre à France Télécom Orange, propriétaire des ouvrages de télécommunication, de poursuivre l'exploitation de ses réseaux conformément à ses obligations réglementaires.

D'autre part, il convient également de fixer la redevance 2014, définie comme suit :

→ Artères aériennes : 53,33 €/kms

→ Artères souterraines conduite : 40,00 €/kms

→ Emprises au sol d'armoires : 26,66 €/m²

→ Emprise au sol de cabines : 26,66 €/m²

Une revalorisation de ces tarifs sera appliquée chaque année, conformément au décret n° 2005-862 du 27/07/2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Accepte de proroger les permissions de voirie avec les opérateurs des réseaux de communications électroniques, France Télécom Orange pour une durée de 15 ans.

-Approuve les redevances 2014 qui seront revalorisées chaque année conformément au décret cité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

EMPRUNT EN ATTENTE DE LA CESSION DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la division des terrains constructibles appartenant à la Commune ayant pris du retard, leur vente prévue cette année, sera retardée. Dans l'attente de cette rentrée d'argent, il y a lieu de prévoir un emprunt afin de pouvoir continuer à financer les différents travaux en cours.

Après examen en commission de l'offre de la Banque Postale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de contracter un prêt d'un montant de 150 000€, à un taux fixe de 1,72% sur une durée de 7 ans,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet emprunt .

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CESSION DE 3 TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de division du terrain appartenant à la commune situé rue des Bruyères est achevé.

3 lots ont été constitués :

Lot 1 : 856m²

Lot 2 : 900m²

Lot 3 : 1 109m²

Après consultation du Service des Domaines, il ressort que les communes de moins de 2000 habitants peuvent fixer librement le prix de vente de leur terrain constructible. Il est cependant conseillé d'ajuster le prix de vente en fonction du marché de l'immobilier dans la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de mettre en vente trois terrains constructibles situés rue des Bruyères

-Fixe le prix des terrains constructibles comme suit :

Lot 1 : 55 000€

Lot 2 : 60 000€

Lot 3 : 65 000€

-Donne toute latitude à Monsieur le Maire pour négocier le prix de vente en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier

-Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette vente

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE

Le Maire présente le projet de décision modificative du budget de la commune préparé en commission suite à la remarque du percepteur quant à l'équilibre des opérations d'ordre et pour intégrer l'emprunt prévu prochainement :

En section de fonctionnement :

-chapitre 042, article 6811 : + 8 005€

-chapitre 65, article 6531 : - 8 005€

En section d'investissement :

-chapitre 16, article 1641 : + 150 000€

- chapitre 024 : -150 000€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°1 - SERVICE D'EAU

Le Maire présente le projet de décision modificative du budget de la commune préparé en commission suite à la remarque du percepteur quant à un dépassement de crédit.

En section d'investissement:

-chapitre 20, article 203 : + 1 000€

-chapitre 21, article 213 : - 1 000€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CHOIX DE NOMS POUR LES NOUVELLES RUES DES LOTISSEMENTS RUE DES BRUYERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au classement dans le domaine public de la voirie du lotissement aménagé par M POUSSON et au projet de vente des terrains de la Commune situés rue des Bruyères, il y a lieu de choisir deux nouveaux noms de rue. Le Conseil Municipal, après avoir entendu plusieurs propositions, décide :

-De nommer la rue du lotissement aménagé par M POUSSON "Rue des Clarines"
pour :13
contre :0
abstention : 0

-De nommer la rue du futur lotissement situé rue des Bruyères "Chemin des Hautbois"
pour : 7
contre :6
abstention :0
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Information générales :

-Monsieur le Maire tient à remercier les bénévoles, les membres du Conseil Municipal et tous les participants à la commémoration des 70 ans de la libération de Bois le Roy qui a eu lieu le 22 août dernier. Merci aussi aux agents communaux pour l'aménagement devant la Mairie. Ils travaillent actuellement à la mise aux normes de la station de pompage conformément aux prescriptions de l'ARS

-Monsieur le Maire tient également à féliciter le Comité des Fêtes pour la très belle fête du village organisée début septembre et regrette la fin d'une belle période de 18 ans au service des animations de Bois le Roy.

-La chaudière de l'école et de la Mairie a été remplacée cet été et raccordée au gaz de ville. Le prolongement du réseau de gaz a également permis de raccorder la salle des fêtes.

-Les factures de bois ont été envoyées. Des difficultés rencontrées avec le bûcheron ont retardé la livraison qui se fera mi-octobre.

-La rentrée des classes s'est dans l'ensemble bien passée avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les enfants finissent la classe à 15h50 et 15h55 et sont pris en charge par les agents de la CCPN.

-Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de motion de l'AMF (Association des Maires de France) relatif à la baisse de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes et les contraintes que cela engendre. Il propose au Conseil Municipal d'apporter le soutien de la Commune à l'AMF

-Le rapport annuel du SIEGE a été reçu en Mairie. Il souligne l'importance de s'adapter au redécoupage des cantons.

-La CCPN a envoyé le rapport annuel sur l'assainissement. Sur 498 installations à contrôler, 261 ont été faits, dont 15 en raison d'une vente.

Questions diverses :

-Mme ORTEGA précise que la SIS de L'Habit / Bois le Roy est impacté par la réforme des rythmes scolaires. Le SIS se fera rembourser trimestriellement les frais occasionnés par cette réforme (cantine scolaire du mercredi)

-M FAUVEAU informe les membres du Conseil Municipal que les différents diagnostics réglementaires de l'ensemble des bâtiments publics ont été réalisés cet été. Les rapports ont été reçus et des travaux de mise aux normes sont à programmer.

- M DAVRAINVILLE précise qu'un nouveau jeu sera commandé en 2015 pour l'aire de jeux et qu'une clôture d'environ 1,20m de hauteur sera installée afin d'empêcher les chiens d'y accéder et de sécuriser l'espace. Il suggère également que de la grave soit mise en place le long de l'aire de jeux, à

l'endroit où se stationnent les véhicules.

-M ERRAMMACH demande à ce qu'une 2^{ème} poubelle soit installée près de l'aire de jeux. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un grand écran a été donné à l'école et au périscolaire. Les cours de soutien ont repris. Cette année des cours de mathématiques,, sciences physiques et anglais seront mis en place. Il précise également qu'il cherche à monter un groupe de discussion en anglais avec des adultes et invite toute personne intéressée à se faire connaître.

Un numéro spécial « commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération de Bois le Roy » de l'écho des forêts va paraître avant la fin de l'année.

-M DANGOUMAU fait part de l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat capable de supporter l'installation d'un nouveau logiciel de comptabilité nécessaire à la mise en place de la dématérialisation prévue en janvier 2015.

-M MARTEAU présente les derniers travaux d'entretien de la voirie et informe que la commission voirie travaille actuellement sur le projet de déviation des poids lourds sur la route de Bois le Roy à Touvoy.

-Mme AGUEEFF invite les membres du Conseil Municipal au vin d'honneur prévu à l'occasion du salon des peintres organisé à Bois le Roy. Elle prévient que le repas du CCAS aura lieu le 18 octobre 2014.

-Mme DEMALANDER fait remarquer aux membres du Conseil Municipal que les enfants ne peuvent pas voir l'écriteau situé au dessus de la fontaine de la Mairie précisant que l'eau est non potable. Une plaque sera commandée et installée plus bas.

La séance est levée à 22h50

